



RÈGLEMENT

Préambule

Le Week and Art est un concours d'art organisé chaque année par Déborah G. (alias Pawm) et Marie G. (alias UnePetiteMarie). Depuis sa création en 2021, ce concours d'art a pour but de mettre en avant la catégorie Art sur la plateforme Twitch ainsi que les artistes qui la composent afin de mettre en lumière leur travail et d'apporter aux lauréats un soutien matériel.

Le concours Week and Art s'adresse à tout artiste vivant, amateur ou professionnel, de toutes nationalités, de plus de 16 ans, ayant un lieu de résidence en France Métropolitaine pour l'envoi des lots et produisant des œuvres dans le domaine des arts graphiques ou décoratifs.

Les gagnants de l'année reçoivent du matériel artistique proposé par les partenaires du concours de l'édition en cours. Les lots sont détaillés à l'article 5.

Les œuvres présentées au concours Week and Art peuvent être d'une ou plusieurs des techniques suivantes : dessin traditionnel et numérique.

Le thème sera donné par la marraine AngleDroit le 9 mai 2025 à 20h00 sur la chaîne Twitch du Week and Art (<https://twitch.tv/weekandart>) et ensuite partagé sur l'ensemble des réseaux sociaux du concours (Instagram, Twitter) et le site internet.

Hors concours

Pour l'édition 2025, le Week and Art garde sa nouvelle catégorie : le hors catégorie. Elle fait suite aux nombreuses sollicitations que l'organisation du concours a reçues ces dernières années. Elle accepte l'ensemble des médiums et supports artistiques en offrant la même opportunité d'exposition que les participants, sans la compétition.

Les articles prenant en compte les conditions de participation, d'évaluation des jurés et des lots ne concernent pas le hors catégorie.

1. Les candidatures

1.1. L'espace participant et les dates

1.1.1. Pour participer, les artistes doivent compléter un dossier de candidature sur le site internet <https://participant.weekandart.com>, après avoir ouvert leur espace personnel (« le compte ») accessible avec un compte discord.

1.1.2. Pour éviter toute confusion, il est demandé de n'ouvrir qu'un seul compte par artiste.

1.1.3. L'inscription au concours est ouverte à tous.tes du 13 avril 2025 à 19h00 jusqu'au 4 mai 2025 à 23h59. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

1.1.4. Par souci d'équité entre les candidats, le dossier de candidature à remplir est standardisé. Par conséquent, il n'est pas autorisé de fournir des documents ou des informations autres que ce qui est demandé dans le dossier de candidature en ligne.

1.2. Les catégories

1.2.1. Les candidats se répartissent eux-mêmes dans les catégories streamer.euse, grand public ou hors catégorie, ainsi que la sous-catégorie art numérique ou art traditionnel.

1.2.2 Les candidats devront être âgés de minimum 16 ans pour participer, avec une autorisation parentale pour les mineurs.

1.2.3. Ils devront avoir une adresse en France métropolitaine ou en Belgique pour l'envoi des lots.

1.2.4. Les conditions pour s'inscrire en tant que candidat à la catégorie streamer.euse sont : créer son œuvre en live sur la plateforme de streaming Twitch entre le 9 et 18 mai 2025. Un kit événement sera mis à disposition par l'organisation du concours.

1.2.5. Les conditions pour s'inscrire en tant que candidat à la catégorie grand public sont : créer son œuvre entre le 9 et 18 mai 2025 et le poster sur n'importe quel réseau social avec le hashtag #watgp2025. Le lien vers la publication sera à intégrer sur le site des participants après avoir déposé l'œuvre finale.

1.2.6. Une fois l'ensemble des participations récupérées et vérifiées par l'organisation du concours Week and Art, le jury a jusqu'au 30 juin 2025 au maximum pour délibérer et sélectionner les 12 gagnants.tes (3 gagnants.tes par sous-catégorie)

1.3. L'inscription

1.3.1. L'inscription est à remplir en ligne sur l'espace participant ouvert par le candidat.

1.3.2. Pour créer un compte, le candidat doit obligatoirement se connecter via un compte discord.

1.3.3. Les candidats peuvent mettre à jour à volonté leur inscription jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures fixée au 5 mai 2025 à 23h59.

1.3.4. L'espace participant est composé de plusieurs parties : l'accueil, le profil du candidat, l'inscription du candidat, les réseaux du candidat et une FAQ. Entre le 9 et 18 mai 2025, le candidat pourra déposer son œuvre dans son espace personnel afin qu'elle soit transmise directement à l'organisation.

1.3.5. Toutes les participations seront étudiées par le jury du concours Week and Art.

1.3.6. A titre d'indication, le site internet affiche aux candidats les mentions suivantes :

- Participant inscrit et validé par l'organisation : Félicitation ! Votre inscription a été validée. Vous participez au WAT 2025. Bonne chance !
- Participant annule son inscription : Vous avez annulé votre inscription au WAT 2025. Vous pouvez vous réinscrire avant le 4 mai 2025 à 23h59.
- Participant streamer.euse sans avoir indiqué de lien vers la chaîne twitch : Vous devez ajouter le lien de votre chaîne Twitch dans vos réseaux.

Les candidats gardent la liberté de continuer à compléter leur dossier et à le mettre à jour jusqu'au dernier jour de l'appel à candidatures.

1.3.7. Tout candidat ayant fourni des informations mensongères, ou n'étant pas l'auteur des œuvres présentées, ou ayant tenu des propos insultants à l'encontre des autres candidats, de l'organisation du concours, ou du jury final, ou ayant de façon générale une attitude irrespectueuse sera interdit à vie de présenter sa candidature.

2. Les œuvres

2.1. L'œuvre doit être réalisée, en version numérique pour la catégorie numérique, en version traditionnelle pour la catégorie traditionnelle.

Toutes techniques d'arts graphiques et traditionnels sont autorisés (hors graph' en extérieur) :

- Dessin
- Peinture
- Animation

Toutes techniques d'art numérique sont autorisées (hors intelligence artificielle)

- Dessin

- Animation
- 3D

2.2. L'œuvre doit être unique et réalisée par le candidat seulement.

2.3. Le format des participations est le suivant :

- Pour la catégorie art numérique : Il n'y a pas de format imposé. La seule contrainte est de pouvoir envoyer l'œuvre sur le site des participants. 5 images peuvent être envoyées de 15MO maximum chacune.
- Pour la catégorie art traditionnel : Il n'y a pas de format imposé pour participer. Toutefois, dans le cadre d'une éventuelle exposition, le format A3 sera privilégié. Les œuvres dépassant ce format ne pourront pas être exposées, mais cela n'affectera en rien leur évaluation par le jury. Quelle que soit la taille de votre œuvre, vous devrez simplement fournir une photo n'excédant pas 15 Mo pour la présentation.

2.4. Toute utilisation d'intelligence artificielle est strictement interdite, que ce soit en tant qu'œuvre proposée ou référence (exemple : Midjourney, Dall-E...).

2.5. Le NSFW (à caractère sexuel, violent, gore...), n'est pas autorisé. L'œuvre doit respecter les conditions générales de Twitch, plateforme qui est utilisée pour diffuser le concours.

2.6. Un texte explicatif peut accompagner l'œuvre et ne pas dépasser 1000 caractères. Il n'est pas obligatoire.

2.7. L'image finale de l'œuvre à envoyer via l'espace participant doit être de bonne qualité.

3. Rôles du jury

3.1. Le jury sélectionné par l'organisation du concours sont :

- Pour la catégorie art numérique :
 - Streamer.euse : Julo et Mathis du Mégapack, Ugo Petulla et Bento
 - Grand Public : Kme, Vekkat, Zelyphia et Acrassan
- Pour la catégorie art traditionnel :
 - Streamer.euse et Grand Public : Super Touffe, R_lux, Thalie Shelen, Sariamisora et Aurélien Morinière

3.2. L'organisation du concours transmet au jury final le dossier de candidature des participants à partir du 19 mai 2025.

3.3. Le jury doit étudier les dossiers de candidature et communiquer ses votes à l'organisation du Week and Art avant le 28 juin 2025 au plus tard.

3.4. Dans ses délibérations, le jury fera attention aux critères suivants : l'originalité, la technique, la valeur, la cohérence avec le thème, l'émotion et la lecture de l'image.

3.5. En cas d'ex-aequo, un nouveau scrutin portant uniquement sur les artistes ex-aequo est effectué jusqu'à ce que les trois lauréats par sous-catégorie soient désignés.

3.6. La décision du jury est finale, aucune réclamation ne sera admise.

3.7. Un candidat ne peut pas être finaliste plus d'une fois tous les deux ans.

3.8. Le nom des lauréats est révélé par les organisatrices du concours au plus tard le 28 juin 2025. L'annonce est faite en live sur [twitch.tv/weekandart](https://www.twitch.tv/weekandart) mais également sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

5. Les lots

5.1. Les lauréats du concours Week and Art sont récompensés par des lots offerts par les partenaires du concours : Rougier&Plé, Magnani 1404, Lefranc Bourgeois, Printiverse, Eyrolles et XPPEN.

5.2. Les lots sont détaillés ci-dessous :

5.2.1. Lots partie streamer.euse

- Catégorie art numérique
 - 1er :
 - 1 Tablette Artist Pro 16 (Gen 2) XPPEN - 599,99 €
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féerique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 carte cadeau d'une valeur de 150 € à utiliser sur la boutique Lefranc Bourgeois
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
 - 2ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féerique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
 - 3ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féerique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 -
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
- Catégorie art traditionnel
 - 1er :
 - 1 Tablette Artist 16 (Gen 2) - 599.99 €
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féerique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 -

- 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
- 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
- 1 carte cadeau d'une valeur de 150 € à utiliser sur la boutique Lefranc Bourgeois
- 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
- 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
- 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
- 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
- Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
- 2ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 -
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
- 3ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 -
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse

5.2.2. Lots partie grand public

- Catégorie Numérique
 - 1er :
 - 1 Tablette Artist 13.3 Pro V2 - 299.99 €
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 -
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 carte cadeau d'une valeur de 150 € à utiliser sur la boutique Lefranc Bourgeois
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
 - 2ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €

- 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
-
- 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
- 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
- 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
- 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
- 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
- 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
- Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
- 3ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
- Catégorie Traditionnel
 - 1er :
 - 1 Tablette Artist 13.3 Pro V2 - 299.99 €
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 carte cadeau d'une valeur de 150 € à utiliser sur la boutique Lefranc Bourgeois
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
 - 2ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 - 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
 - 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
 - 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
 - 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
 - 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
 - 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
 - Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse
 - 3ème :
 - 1 bloc papier Aquarelle Italia ou Mix Media 18x26cm : 33.95 €
 - 1 bloc papier Annigoni 18x26 : 22.70 €
 - 1 livre Dessiner un monde féérique avec Gretel Lusky- Eyrolles - 27,00 €
 - 1 livre Dessiner la figure humaine : la méthode des formes – Eyrolles – 39.90 €
 -

- 1 pot de Flashe biosourcée - Lefranc Bourgeois – 8.35 €
- 1 chevalet de table Bazille – Lefranc Bourgeois – 21.40 €
- 1 bloc à dessin Rougier&Plé A4 – 12.65 €
- 24 feutres pinceau double pointe - Rougier&Plé – 22.20 €
- 4 feutres calibrés - Rougier&Plé – 13.30 €
- 1 carte cadeau Rougier&Plé de 50 €
- Un bon d'achat pour l'impression de stickers auprès de Printiverse

5.3. Les lauréats sont entièrement libres d'utiliser le matériel gagné comme ils le souhaitent.

6. Droits d'auteur

6.1. Les artistes ayant ouvert en ligne un espace personnel restent propriétaires de la totalité des droits d'auteur relatifs aux œuvres d'art et aux informations contenues dans leur dossier d'inscription.

6.2. Les participants accordent au Week and Art un droit de reproduction gracieux et sans limitation de durée du contenu de leur dossier d'inscription. Ce droit est limité à la communication faite par le concours (communiqués de presse, publications sur le site internet, publications sur les réseaux sociaux, etc).

7. Données personnelles

7.1. L'organisation du concours veille à ce qu'aucune information personnelle ne soit demandée aux candidats si elle n'est pas véritablement utile à l'étude de sa candidature.

7.2. Conformément à l'article 21 de la Loi de 2016, les candidats bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant dans l'espace personnel dédié à chaque candidat.

7.3. Les candidats sont libres à tout moment de supprimer leur espace personnel en cliquant sur le bouton « Supprimer mon compte » prévu à cet effet.

8. Report, annulation, force majeure

8.1. L'organisation du concours se réserve le droit de reporter ou d'annuler exceptionnellement le concours Week and Art si les circonstances l'exigent.

8.2. Les candidats, l'organisation du concours et ses sous-traitants (appelés collectivement « les Parties ») ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties.

8.3. L'organisation du concours ne pourra être tenue responsable des conséquences de tout report ou annulation.

8.4. L'organisation du concours se réserve la possibilité d'annuler la candidature d'un artiste en particulier sans être tenu de fournir le motif d'annulation et sans que la responsabilité de l'organisation du concours et de ses fournisseurs puisse être engagée.

8.5. Chaque participant s'engage à ne pas envoyer de contrefaçons ou de plagiat. Les créations artistiques doivent être « originales » et ne pas faire l'objet d'une copie quelconque. Toute forme de tricherie ou de plagiat mènera à une disqualification ainsi qu'une interdiction de concourir au Week and Art. (Pour rappel, la loi française protège le droit d'auteur et les sanctions peuvent être conséquentes : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende). L'organisation du Week and Art se réserve le droit de demander des photos pour le dessin traditionnel et des captures d'écrans pour le dessin numérique en cas de suspicion de fraude au règlement.

8.6. Toute utilisation d'intelligence artificielle est strictement interdite et mènera à une disqualification ainsi qu'à une interdiction de concourir au Week and Art.

9. Droit applicable

9.1. Le présent règlement est soumis au droit français. Toutes contestations susceptibles de naître entre l'organisation du concours et les candidats seront soumises aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de la Ville d'Angers. L'organisation du concours se réserve toutefois le droit d'agir devant tout autre tribunal compétent.

10. Acceptation

10.1. En participant, l'artiste reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement qu'il accepte expressément et sans aucune réserve.

Dernière mise à jour le : 10/05/2025